

RAPPORT N° 01/5-08
au Conseil Municipal

OBJET

REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE
COMPTE DE GESTION 2000

La Régie Marchés et Droits de Place, chargée de la gestion des marchés fixes et forains de la Commune ainsi que l'occupation privative du domaine public communal à des fins commerciales, est un service public doté de l'autonomie financière qui dispose d'un budget propre, distinct de celui de la Ville. Et, à la clôture de l'exercice, la réalisation du Budget est retracée au travers de deux documents qui sont :

- le Compte Administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur d'une part,
- le Compte de Gestion pour ce qui est du Comptable d'autre part.

Les prévisions budgétaires retenues au titre de 2000 s'équilibraient respectivement à la somme de :

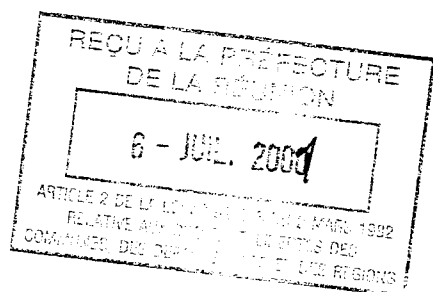
- 1 055 000,00 F pour la Section d'Investissement,
- 4 758 378,28 F pour la section de Fonctionnement.

L'exécution de Budget telle qu'elle ressort des comptes du Receveur Municipal, comptable de la Régie, ainsi que la prise en compte des résultats des exercices antérieurs se traduisent pour les deux sections confondues par :

- un excédent cumulé global de 561 378,29 F, soit
- un excédent cumulé de 55 869,13 F en section d'Investissement,
- un excédent cumulé de 505 509,16 F en section de Fonctionnement.

Ces résultats étant conformes à ceux issus du Compte Administratif de la Régie, je vous demande donc d'approuver le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2000.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Pour le Maire absent
Jean-Jacques MOREL
1er Adjoint



**DELIBERATION N° 01/5-08
du Conseil Municipal
en séance du mardi 26 juin 2001**

OBJET

**REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE
COMPTE DE GESTION 2000**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 01/5-08 du Maire, présenté par le représentant du Receveur Municipal ;

Sur l'avis favorable des Commissions Développement Economique, Tourisme, et Coopération, et Finances et Administration Générale ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2000 de la Régie Marchés et Droits de Place qui se traduit par un excédent cumulé global de 561 378,29 F Sections d'Investissement et de Fonctionnement confondues :

soit

- un excédent cumulé de 55 869,13 F en section d'Investissement,
- un excédent cumulé de 505 509,16 F en section de Fonctionnement.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 04 JUL. 2001

Pour le Maire absent
Jean-Jacques MOREL
1er Adjoint

